

A.G.R.A.A. SAINTE LUCIE
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 720 200,00 euros
Siège social : 16 rue Franklin
78100 Saint-Germain-en-Laye
987 888 351 R.C.S. VERSAILLES

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 22/05/2025

Le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq, à dix heures, au siège social 16 rue Franklin, 78100 Saint-Germain-en-Laye.

Sont présents Monsieur Gurwan BRIAND, Madame Amandine BRIAND, Monsieur Raphaël BRIAND, Monsieur Alexis BRIAND et Madame Albane BRIAND, soit au total 5 associés présents totalisant l'intégralité des parts.

Monsieur Gurwan BRIAND préside la séance en sa qualité de Gérant de la Société.

Le Gérant déclare que son rapport, les textes des projets de résolution proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Gérant rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- La révocation du gérant
- Pouvoirs à donner

Le Gérant donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolution présentés.

Cette lecture terminée, le Gérant ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION – REVOCATION DU GERANT

L'assemblée générale, après en avoir délibérée, décide de révoquer Madame Amandine BRIAND de ses fonctions de gérant de la société avec effet immédiat.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Gurwan BRIAND
Fait à Saint-Germain-en-Laye
Le 22/05/2025



Madame Amandine BRIAND
Fait à Saint-Germain-en-Laye
Le 22/05/2025



Monsieur Raphaël BRIAND
Fait à Saint-Germain-en-Laye
Le 22/05/2025

Madame Albane BRIAND
Fait à Saint-Germain-en-Laye
Le 22/05/2025

Monsieur Alexis BRIAND
Fait à Saint-Germain-en-Laye
Le 22/05/2025

Représentés par Monsieur Gurwan BRIAND et Madame Amandine BRIAND,

Monsieur Gurwan BRIAND
Fait à Saint-Germain-en-Laye
Le 22/05/2025



Madame Amandine BRIAND
Fait à Saint-Germain-en-Laye
Le 22/05/2025



